

<p style="text-align: center;">Compte Rendu Conseil Local du Handicap – Thème : Accès à l'éducation 09.02.2023</p>
--

Introduction : Ouverture de la réunion par Cécile Bossavie. Le droit à la scolarisation pour tous les enfants, sans distinction aucune, et dans l'établissement le plus proche de leur domicile, est proclamé par la loi du 11 février 2005. « L'École inclusive, c'est d'abord et avant tout l'accès de tous à l'École de tous. »

Informations préalables :

Comment scolariser des élèves en situation de handicap ?

- Constitution du dossier de scolarisation

Construire un **projet personnalisé de scolarisation (PPS)** avec la MDPH avec l'analyse des besoins et l'évaluation des compétences de l'élève

- Elaboration du projet personnalisé de scolarisation (PPS) → la CDAPH prend alors la décision suivant les souhaits de l'enfant et des parents et les compétences de celui-ci

NB. Le PPS définit les modalités de déroulement de la scolarité (aménagement pédagogiques, qualité et nature des accompagnements thérapeutiques ou rééducatifs, le recours à une aide humaine et individuelle ou mutualisée, le recours à un matériel pédagogique adapté).

- Le suivi et l'accompagnement

Une **équipe de suivi de la scolarisation (ESS)** facilite la mise en œuvre du PP, c'est l'enseignant référent de chaque élève qui réunit l'équipe de suivi et veille à la continuité et cohérence du PPS.

L'enseignant référent est l'interlocuteur privilégié des acteurs, présent à toutes les étapes du parcours scolaires, compétent pour assurer le suivi du projet dans les établissements du premier et second degré, ainsi que dans les établissements médico-sociaux. Et le lien avec la MDPH.

Les différents parcours de scolarisation ?

- Scolarisation en milieu ordinaire (individuelle ou collective)

En classe ordinaire individuelle (accompagnement humain (AESH) ou aménagements (Matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphérique adapté, logiciels spécifiques), aménagement des conditions de passation des épreuves des examens et concours)), **ou collectif** dans les **Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)** → enseignant spécialisé (groupe d'élèves dont les troubles qui sont compatibles)

Attention : chaque projet d'établissement scolaire doit comporter un volet sur l'accueil et les stratégies d'accompagnement des **élèves à besoin éducatif particulier** (formation des enseignants non spécialisés, plateforme nationale de ressources CAP Ecole Inclusive)

- Scolarisation en établissement médico-social

Poursuite de la scolarité dans une **Unité d'Enseignement (UE)** qui constitue le dispositif de scolarisation des établissements ou services médico-sociaux (ESMS) pour les enfants ou adolescents qu'ils accueillent → elle peut être localisé pour tout ou partie au sein des établissements médico-sociaux ou des établissements scolaires (unité d'enseignement interne ou externe), elle bénéficie d'un ou plusieurs enseignants spécialisés).

- L'enseignement à distance

Le **Centre National d'Enseignement à distance (CNED)** assure le service public de l'enseignement à distance, comportant l'intervention possible, au domicile de l'élève en situation de handicap de 6 à 16ans, d'un enseignant répétiteur rémunéré par le CNED.

Pour en savoir plus : <https://www.education.gouv.fr/la-scolarisation-des-eleves-en-situation-de-handicap-1022>

NB. **Numéro vert 0 805 805 110**, cellule d'écoute départemental, qui apportent une réponse aux besoins d'informations des familles sur la scolarisation de leur enfant en situation de handicap

Partie 1 – Présentation de plusieurs dispositifs existants pour l'éducation de tous les enfants (milieu ordinaire, hybrides ou milieu spécialisé, d'aide et d'accompagnement à l'éducation)

Présentation du SESSAD Paris Autisme Intégration par Sandra SCHWARZ (Directrice du SESSAD PAI de l'Association AFG Autisme) :

Le Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile « Paris Autisme Intégration » de l'Association AFG Autisme, Rue de Thionville dans le 19e, accompagne des enfants de 3 à 16 ans atteints de troubles envahissants du développement (TED). Il intervient dans les différents lieux de vie de l'enfant : à l'école, au domicile, au centre de loisirs... Son action individualisée envers l'enfant peut être complétée par des groupes de socialisation par âge ou centres d'intérêts.

L'accompagnement du SESSAD se fonde sur des méthodes d'éducation structurée (programme TEACCH et méthode ABA). L'équipe pluridisciplinaire travaille la communication de l'enfant avec des outils comme le Makaton ou le PECS (système d'images).

Les interventions des professionnels se déroulent sur les lieux de vie de l'enfant et au SESSAD en moyenne 5 fois par semaine.

L'admission d'un enfant au SESSAD PAI comporte plusieurs étapes :

- Orientation par la Maison Départementale des Personnes Handicapées
- Constitution du dossier de l'enfant
- Entretien avec la direction du service puis avec le médecin
- Observation du psychologue et de l'éducateur
- Commission d'admission
- Présentation du service et information de la famille par l'équipe pluridisciplinaire

L'équipe pluridisciplinaire du SESSAD PAI travaille avec des méthodes d'accompagnement éducatives adaptées au handicap et s'informe sur les recherches en cours dans ce domaine.

Le service soutient l'évolution de l'enfant par l'utilisation d'outils qui permettent d'optimiser sa relation à l'autre, ses modes de communication, sa motricité et ses apprentissages cognitifs.

Pour assurer à l'enfant et à l'adolescent autiste un accompagnement qui permet l'intégration sociale, l'équipe pluridisciplinaire travaille sur différents axes : les habiletés sociales, la vie quotidienne, les activités sportives et culturelles, la psychomotricité, l'orthophonie, les apprentissages cognitifs, l'accompagnement des partenaires ou encore la guidance parentale.

Chaque enfant ou adolescent bénéficie d'un projet d'accompagnement élaboré en fonction de ses besoins, ses compétences et ses difficultés. Évalué et réajusté chaque année, le projet précise les axes de travail, les objectifs éducatifs et rééducatifs ainsi que les moyens employés pour les atteindre. Il est mis au point par les professionnels et avec la famille.

Il définit également un emploi du temps qui organise les interventions hebdomadaires des professionnels dans les différents lieux.

- Les lieux d'intégration sociale :

Variés, ils sont les lieux de vie et d'éveil social de l'enfant, comme son lieu de scolarisation. Le professionnel y travaille les interactions sociales de l'enfant en appliquant les apprentissages pédagogiques en contexte réel.

- Le domicile :

Le soutien à la famille est particulièrement important et se révèle indispensable dès le début de l'accompagnement. Les parents sont les premiers éducateurs de l'enfant, l'équipe agit donc en collaboration avec eux.

- Les locaux du SESSAD PAI :

En fonction de chaque enfant, les séances peuvent se dérouler de manière individuelle ou collective.

Pour en savoir plus : direction.pai@afg-autisme.com / 01 42 02 80 40

Présentation de l'UEMA et l'UEEA Maia Autisme par Ana Bibay (directrice générale Maia Autisme) :

Madame Bibay précise qu'il faut encore se battre pour un droit à l'éducation qui n'est pas toujours respecté. Ces unités d'enseignement viennent compléter d'autres dispositifs qui existaient avant.

En plus d'un SESSAD, l'association ayant son siège dans le 12^e arrondissement, propose deux dispositifs d'accueil innovants :

Une UEMA - Unité d'enseignement maternelle

L'unité d'enseignement maternelle propose un cadre de scolarisation adapté pour des enfants avec autisme dans une école de quartier de l'éducation nationale. La classe accueille 7 enfants âgés de 3 à 6 ans. Les interventions sont réalisées par une équipe associant l'enseignant, l'AESH et les professionnels de MAIA (éducateurs, psychologues), dont les actions sont coordonnées.

Une UEEA - Unité d'enseignement élémentaire autisme

L'UEEA est un dispositif prévu pour accueillir 10 élèves de 6 à 11 ans, implanté en milieu scolaire ordinaire. Les élèves sont présents à l'école à temps complet comme les élèves de leur classe d'âge et bénéficient, d'interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques se référant aux recommandations de bonnes pratiques de la HAS (Haute Autorité de Santé) et de l'ANESM (Agence Nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux).

Pour plus d'informations : ana.bibay@gmail.com

Présentation de l'Unité d'Enseignement en IMPRO par Muriel Brun (directrice des trois établissements Anne Marie Rallion du 19^e) :

Le Cours Hervé (dans le 19^e) IME-IMPO, est un semi-internat pouvant accueillir des élèves de 6 à 20 ans, en situation de handicap mental. Certains handicaps surajoutés sont admis dans la mesure où ils ne sont pas incompatibles avec les moyens matériels et pédagogiques de l'établissement.

Dans les deux sections il y a à la fois de l'accompagnement rééducatif et thérapeutique (Psychomotricité, orthophonie, psychothérapie), médical et social. Pour l'IME des activités manuelles, de développement à la communication, et une initiation au prérequis. Pour l'IMPRO il y a des ateliers d'autonomie quotidien, informatique, vie pratique, arts plastique et surtout du maintien des acquis scolaires.

Après beaucoup de travail pour en obtenir un, un enseignant est mis à la disposition de l'IMPRO par l'Education Nationale qui a pour mission de :

- Prévenir les difficultés d'apprentissage ou d'insertion dans la vie collective
- Apporter leur concours à l'analyse et au traitement des situations scolaires – pouvant faire obstacles au bon déroulement des apprentissages.

- Contribuer à l'identification des besoins éducatifs particuliers
- Remédier aux difficultés persistantes d'acquisition ou d'adaptation à l'école en favorisant et contribuant à la mise en œuvre d'actions pédagogiques différenciées et adaptées
- Promouvoir l'inclusion scolaire et l'insertion sociale et professionnelle

Toujours dans le souci du respect de la loi de 2005 favorisant l'inclusion dans le milieu scolaire ordinaire, et pour faciliter l'entrée dans la vie active, les objectifs visés dans cette classe sont les suivants :

- Préparer les élèves ayant le potentiel le plus élevé au certificat de formation générale (CFG).
- Préparation et passation de l'ASSR1 et 2
- Faciliter l'autonomie en atelier (travail sur les mesures, la compréhension de consignes...)
- Favoriser les inclusions dans le système scolaire ordinaire. Des inclusions en ateliers professionnels au lycée Camille Claudel sont réalisées.
- Les actions conjointes menées auprès des usagers à la fois par les éducateurs techniques et l'enseignant permettent d'ouvrir de nouveaux horizons aux adolescents intégrant l'IMPro.

Pour plus d'informations : info@a-rallion.com

Présentation du Projet Educatif de Territoire du 19^e par Guylaine Desliers (Responsable Educative Ville de Paris) :

Une équipe pluridisciplinaire d'agents de la Ville (petite enfance, éducation, animation...) travaille dans le cadre du Projet Educatif de Territoire 19e sur l'amélioration de l'inclusion scolaire en milieu ordinaire. Ils mettent en place diverses actions : mise à disposition de malles kit zen dans les écoles (comportant du matériel facilitant la prise en charge de divers handicaps), création d'un guide recensant les associations et centres proposant des activités loisirs, culturelles et sportives pour les petits et les enfants, groupes de travail entre les professionnels favorisant la connaissance de tous dans le domaine du handicap et le partage de bons procédés et de ressources.

Présentation du soutien en milieu scolaire ordinaire d'enfants porteurs de TSA par Stéphane Benamou (Directeur Général du Silence des Justes) :

L'association le Silence des Justes, forte notamment de structures d'accueil de jour et d'accompagnement pour les enfants, adolescents, jeunes adultes et seniors, de L'Ecole des Justes, centre de soutien scolaire pour les enfants externes à l'association, d'ateliers de formation à différents métiers et de lieux de vie inclusifs tel que l'IME, la MAS et la CUM permet aussi le suivi d'enfants et adolescents porteurs de TSA dans des établissements ordinaires. Ceux-ci sont accompagnés d'éducateurs du Silence des Justes, d'AESH de l'éducation nationale, et les enfants sont souvent à mi-temps. Stéphane Benamou précise que le milieu ordinaire n'est pas fait pour tous les enfants mais que l'école reste primordiale pour la construction tant sociale que citoyenne de l'enfant en situation de handicap. Dès que cela est possible et bénéfique pour l'enfant, alors il est souhaitable que celui profite de l'école ordinaire. Cela demande cependant un très bon suivi dans le cadre de l'ESS et PPS dans et pour lesquels l'éducateur chargé du suivi est présent.

Pour plus d'information : <https://lesilencedesjustes.fr/lassociation/>

Partie 2 – Présentation de quelques nouveaux dispositifs et associations de sport dans l'arrondissement

Présentation du Dispositif Bouge et Partage par Philippe Saada (Chef de Projet Sport Handicap (Direction des Solidarités - Ville de Paris)) :

Depuis l'automne 2022, la Ville de Paris propose, chaque lundi après-midi, dans le 19^e arrondissement, des activités mêlant sport et culture à destination du public sénior ainsi qu'aux personnes en situation de handicap mental et psychique ou en perte d'autonomie. Ce programme s'inscrit dans la stratégie héritage de la Ville à la faveur de l'accueil des Jeux.

« Les activités, construites avec nos partenaires (comité de tennis de Paris, club raid orientation de Paris et la Cie au-delà du quai), ont vocation à offrir un moment privilégié de partage entre personnes en situation de handicap, ou séniors en perte d'autonomie, et leurs proches aidants, familiaux ou professionnels. Ils pourront à loisir expérimenter le tennis sur un court du Centre sportif Jules-Ladoumègue, s'initier au théâtre d'improvisations, parcourir le parc de la Villette pour une course d'orientation de précision. Nous avons construit cette action en lien avec des associations ainsi qu'avec les établissements et services médico-sociaux qui se sont montrés très enthousiasmés par ce projet. Au-delà de la dimension sportive, l'objectif est de créer du lien et de donner confiance aux participants. Selon le succès, l'objectif est de pérenniser l'action, l'élargir à d'autres lieux et d'autres handicaps. »

Pour plus d'informations : Philippe SAADA 01 40 28 72 83 philippe.saada@paris.fr

Présentation de l'association PROXIMSPORT par Sofiane GHERSA (président de l'association) :

L'association a été Lauréate de l'Appel à Projet Impact 2024 (En partenariat avec le fonds de dotation Paris 2024, le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), le Comité national paralympique et sportif français (CPSF), rejoints sur les éditions suivantes par la Ville de Paris, le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, la FDJ et la métropole du Grand Paris, l'Agence mène depuis 2020 l'appel à projets national Impact 2024, destiné aux acteurs du mouvement sportif, aux associations et aux collectivités locales et territoriales. Après avoir soutenu, en 2021, 224 lauréats et labellisé 350 porteurs de projets pour un montant de 5,3M€, l'édition 2022 a permis à la troisième promotion d'accueillir 316 lauréats et plus de 350 labellisés grâce à une enveloppe totale de 6,3M€. La quatrième édition sera lancée au mois de mars)

Avec des entraîneurs spécialisés, l'association propose le Mardi du Badminton et Handball de 17h à 18h30 Centre Sportif Curial 84 rue Curial et le Mercredi de la Gym Douce et Marche Nordique Pilates de 15h à 17h au Parc des Buttes Chaumont Place Armand Carrel.

Pour plus d'informations : proximспорт@yahoo.fr

Présentation de Hope Swimming et du projet Hope Sport par Marlène Quilici (fondatrice de l'association) :

L'ex nageuse Marlène Quilici évoluant en National 1 et qui a fait ses armes dans l'équipe de Philippe Lucas), devenue entraîneur a ouvert en 2019 un club avec une section dédiée aux personnes trisomiques et autistes à Alfortville. Une première en France. Depuis des créneaux sont proposés dans le 19^e. Hope Swimming est un club d'apprentissage à la nage ainsi qu'au développement des quatre nages. L'association propose aussi de l'initiation et de la découverte à la natation artistique (apprendre une chorégraphie aide la mémoire, fait travailler la coordination) ».

En septembre 2022, l'association décide la création d'une nouvelle structure Hope Sport (du Multisport adapté). L'idée serait de donner accès à différentes activités comme le judo la danse et d'autres disciplines sont en réflexion.

Pour contacter le club : hopeswimming94@gmail.com ou 06.46.26.11.92.